

LES ACHATS RESPONSABLES



LE CODE ÉTHIQUE HOLCIM DESTINÉ AUX FOURNISSEURS



CONTENUS

03 Introduction →	11 Concurrence loyale →	19 Sûreté et résilience →	26 Mécanismes d'alerte →
04 Principes Fondateurs →			
05 Conditions d'engagement →			
	13 Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur →	21 Liberté d'association et absence de représailles →	27 Glossaire →
07 Exigences réglementaires →	14 Conditions de travail et Bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur →	22 Travail forcé et esclavage moderne →	
08 Corruption →	15 Gestion des impacts environnementaux →	23 Travail des enfants →	
09 Sanctions et embargos →	16 Action climatique →	24 Discrimination, harcèlement ou comportement abusif →	
	17 Protection de la nature →	25 Protection des données personnelles →	



Introduction

Holcim s'engage à être le partenaire de référence en matière de construction durable.

Le développement durable – création de valeur, performance environnementale et respect des droits humains et du travail – fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise.

Notre approche du développement durable comprend la manière dont nous collaborons avec nos fournisseurs.

Chez Holcim, les achats durables obéissent aux normes consacrées par les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que par le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

Le développement durable est une composante clé de notre stratégie d'approvisionnement, de nos opérations quotidiennes et de nos relations avec nos fournisseurs.

Toutes les sociétés du groupe Holcim sont tenues d'identifier, de prévenir et de gérer les risques liés au changement climatique, à la santé, à la sécurité et à l'environnement, à la sûreté et à la résilience, à la responsabilité sociale, aux droits humains, à l'éthique des affaires et à la conformité juridique dans leur chaîne d'approvisionnement. Les politiques et directives pertinentes de Holcim sont disponibles sur son site Internet à la rubrique ESG.

Tous les Fournisseurs de Holcim sont tenus d'agir en accord avec les normes décrites dans ce document et d'appliquer les mêmes principes dans leur chaîne d'approvisionnement.



LIENS ASSOCIÉS

→ [Chaîne d'approvisionnement durable](#)

→ [Politiques, Documents et Rapports ESG](#)

Principes Fondateurs et notre engagement envers les Fournisseurs

CONFORMITÉ

Holcim adhère à des pratiques professionnelles et commerciales respectueuses des lois – c'est le minimum requis dans tout ce que nous entreprenons.

Nous nous engageons à prévenir les violations des lois et réglementations applicables, ainsi que de nos politiques et directives internes. Nous respectons les engagements que nous prenons dans ce Code.

Dans l'exercice de leur fonctions, tous les collaborateurs de Holcim sont tenus d'informer les Fournisseurs des engagements de notre entreprise et des principes fondateurs énoncés dans ce Code.

ÉQUITÉ

Holcim soutient le libre accès au marché et une concurrence loyale dans l'intérêt de nos clients et fournisseurs.

Nous nous engageons à agir avec intégrité et équité sur les marchés où nous exerçons nos activités.

Holcim a élaboré des méthodologies pour gérer chaque catégorie d'approvisionnement et pour guider les relations avec les fournisseurs, garantissant un processus de négociation équitable, compétitif et transparent, conformément à ce Code.

RESPONSABILITÉ

Notre objectif est de construire l'avenir pour les populations et la planète. Éléments essentiels de l'environnement bâti, nos produits doivent avoir un impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de garantir un avenir sûr et durable.

Nous nous engageons à en faire toujours plus pour la société et la nature.

Ces engagements se reflètent dans chaque décision d'achat et dans les conditions contractuelles.

CONFIANCE

La Confiance s'établit avec le temps grâce à une conduite rigoureuse. Elle peut disparaître en une fraction de seconde.

Nous nous engageons à établir une relation de confiance avec nos parties prenantes et à protéger les actifs, les intérêts et la réputation de Holcim.

Ces engagements s'appliquent également à la manière dont nous collaborons avec nos fournisseurs.

RESPECT

L'humain est au cœur de Holcim et de sa réussite - nos collaborateurs, clients, partenaires commerciaux et les nombreuses autres personnes dans le monde dont nous améliorons la vie grâce à nos produits et solutions.

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les droits humains et le droit du travail dans nos activités, nos relations professionnelles et commerciales, ainsi que dans les territoires où nous travaillons. Le respect des droits humains est fondamental dans notre façon de travailler.

Ces engagements s'appliquent également à nos fournisseurs et à tous les travailleurs de la chaîne de valeur.

Conditions d'engagement

Ce Code éthique, qui s'applique à tous les Fournisseurs de Holcim, est communiqué aux Fournisseurs potentiels et existants.

Tous les Fournisseurs de Holcim sont classés en fonction de leur impact potentiel en matière d'Environnement, de Responsabilité Sociale, de Gouvernance, de Santé et Sécurité, en lien avec les biens et services fournis. Ils sont tenus de démontrer leur conformité aux normes décrites dans ce document (dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement) en prenant part à notre processus de qualification.

LE PROCESSUS DE QUALIFICATION DES FOURNISSEURS

- ✓ Le processus consiste en une évaluation régulière des risques et de la performance qui prend la forme de vérifications préalables, d'auto-évaluations, d'enquêtes ou d'audits, conformément aux normes de Holcim et selon les modalités définies par la fonction achats locale.
- ✓ Holcim met à la disposition des Fournisseurs des directives sur la manière de répondre à ses attentes et sur la façon dont ils seront évalués.
- ✓ Si un Fournisseur ne satisfait pas aux exigences de Holcim, des plans d'action correctifs devront être élaborés dans un délai déterminé (en fonction de la gravité du problème), et Holcim surveillera les progrès réalisés.
- ✓ Holcim peut aider les Fournisseurs à développer leurs capacités et à améliorer leur performance.
- ✓ Holcim peut immédiatement mettre fin à sa relation avec les Fournisseurs qui enfreignent ses exigences de "tolérance zéro", qui violent sciemment et à plusieurs reprises le Code ou qui refusent de mettre en oeuvre des plans d'amélioration. Au cours du processus d'appel d'offres, Holcim se réserve le droit d'exclure les Fournisseurs qui ne sont pas conformes aux lois et réglementations locales, nationales ou internationales, ou qui ne remplissent pas les conditions requises énumérées dans ce document.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

CONFORMITÉ

Holcim adhère à des pratiques professionnelles et commerciales respectueuses des lois – c'est le minimum requis dans tout ce que nous entreprenons.

Nous nous engageons à prévenir les violations des lois et réglementations applicables, ainsi que de nos politiques et directives internes. Nous respectons les engagements que nous prenons dans ce Code.

CHAPITRES

- 07 Exigences réglementaires →
- 08 Corruption →
- 09 Sanctions et embargos →

 Holcim s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière sociale, de droits humains, d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté, et attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.

Exigences réglementaires

Holcim adhère à des pratiques professionnelles et commerciales respectueuses des lois - c'est le minimum requis pour travailler avec nous. Nous nous engageons à prévenir les violations des lois et réglementations applicables.

Les exigences réglementaires sont des règles juridiquement contraignantes ou des directives établies par des organes gouvernementaux ou de régulation afin de garantir qu'une entreprise ou un individu respecte les normes spécifiques de son secteur d'activité.

Les exigences réglementaires ne sont pas de simples suggestions ; ce sont des lois et règles qui doivent être respectées sous peine de sanctions ou de conséquences légales.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent conduire leurs affaires conformément aux lois et réglementations locales et nationales en vigueur. En outre, nous attendons d'eux qu'ils se conforment aux exigences environnementales, sociales ou autres réglementations pertinentes à tous niveaux (local, national et international).
- ✓ En particulier en matière d'environnement, les Fournisseurs doivent, dans toutes leurs activités, être titulaires des autorisations, permis et droits fonciers requis, et adopter le principe de précaution face aux défis environnementaux.
- ✓ En matière de santé et sécurité, les Fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales relatives à la Santé et à la Sécurité au travail, et disposer des permis, licences et autorisations requis accordés par les autorités locales et nationales.



Corruption

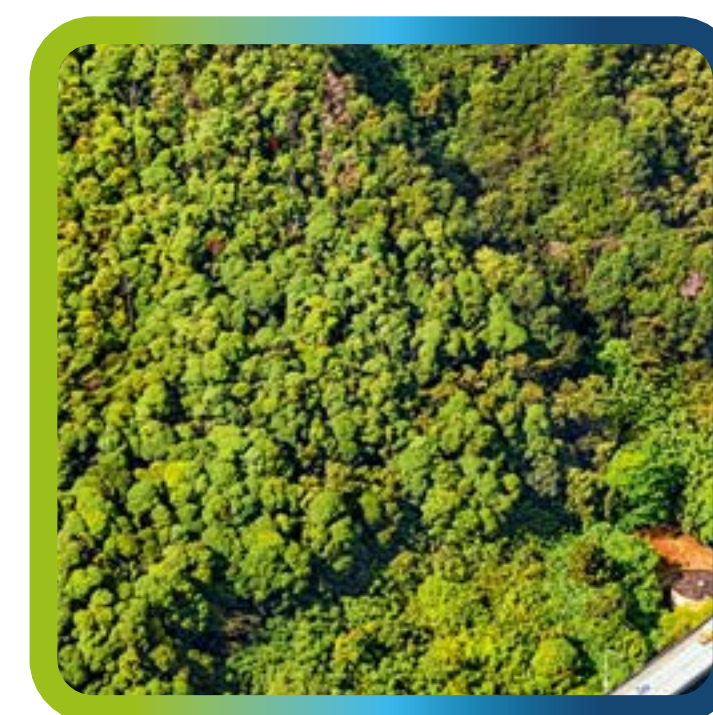
La corruption porte préjudice aux communautés et crée des inégalités. Ces agissements constituent des infractions pénales dans tous les pays où nous exerçons nos activités et portent atteinte à la confiance accordée aux gouvernements et aux entreprises. Le respect de l'Etat de droit est un fondement de l'exercice de nos activités dans le monde.

La corruption consiste à offrir ou promettre quelque chose (pot-de-vin) en échange de l'exercice d'une influence injustifiée. Elle se manifeste également lorsqu'une personne abuse de sa position pour obtenir un avantage indû. La corruption peut prendre différentes formes, telles que le détournement de fonds, la fraude et l'extorsion.

Les cas de corruption impliquant des entreprises sont fréquemment caractérisés par des contrats fictifs ou des fraudes comptables, servant à camoufler un pot-de-vin ou à alimenter une caisse noire pour des activités illicites.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption. A cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds.
- ✓ En particulier, les Fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement étendue ne doivent pas verser de pots-de-vin ni accorder d'autres incitations (y compris rétrocommissions, paiements de facilitation, cadeaux ou frais de représentation excessifs, subventions et dons) dans le cadre de leurs relations commerciales avec les clients, les fournisseurs, les agents publics et toute autre partie prenante.
- ✓ Les Fournisseurs sont tenus d'effectuer toutes leurs transactions commerciales de manière transparente, et ces transactions doivent être fidèlement consignées dans leurs livres et registres comptables.
- ✓ Toute violation des lois et réglementations anticorruption est soumise au principe de "tolérance zéro".



Sanctions et embargos

Les entreprises internationales comme Holcim sont confrontées à d'importants défis liés aux règles en matière de sanctions commerciales, d'embargos et de contrôles des exportations. Les violations de ces règles peuvent entraîner de lourdes conséquences.

Les lois en matière de lutte contre le terrorisme et de sanctions économiques et commerciales nous interdisent de nous engager avec des groupes, des entreprises ou des personnes faisant l'objet de sanctions.

Chacun d'entre nous, collectivement et individuellement, a la responsabilité de connaître les politiques gouvernementales, d'obtenir tous les documents nécessaires avant toute transaction et de veiller à ce que toutes les procédures de conformité soient respectées.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que toutes les règles et réglementations en vigueur en matière de sanctions commerciales, économiques et d'embargos, incluant les contrôles applicables aux exportations.
- ✓ Les Fournisseurs ne doivent pas se procurer ou acheter des produits, des composants de produits, ou des services destinés à être utilisés ou vendus à Holcim, auprès d'une tierce partie sanctionnée, exposée à des sanctions ou soumise à embargos.
- ✓ Les Fournisseurs doivent effectuer toutes les vérifications nécessaires et faire preuve de vigilance pour vérifier que la tierce partie n'est pas soumise à des sanctions ou embargos.
- ✓ Toute violation des lois relatives à la lutte contre le terrorisme et aux sanctions économiques et commerciales est soumise au principe de "tolérance zéro".



NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

ÉQUITÉ

Holcim soutient le libre accès au marché et une concurrence loyale dans l'intérêt de nos clients.

Nous nous engageons à agir avec intégrité et équité sur les marchés où nous exerçons nos activités.

CHAPITRES

11 Concurrence loyale



Holcim s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière sociale, de droits humains, d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté, et attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.

Concurrence loyale

La concurrence loyale encourage les entreprises à offrir des biens et services de haute qualité au meilleur prix possible. Les pratiques anticoncurrentielles peuvent restreindre le jeu de la concurrence en créant des barrières à l'entrée et des augmentations de prix injustifiées, ce qui peut nuire à l'efficacité et freiner l'innovation. Elles peuvent impacter la croissance économique et le développement des communautés locales, au détriment des consommateurs finaux.

Une concurrence loyale est essentielle. La violation des lois en matière de concurrence expose Holcim à des enquêtes des autorités et des amendes. Il arrive parfois qu'il existe une frontière subtile entre une concurrence loyale et des comportements anticoncurrentiels. En cas de doute, il convient de demander l'avis de la Direction juridique et concurrence du Groupe.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois en vigueur en matière de concurrence durant l'exécution de leur contrat avec Holcim. A cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'infractions à ces règles.
- ✓ Les Fournisseurs ne doivent pas, en particulier, tenter d'introduire dans leurs contrats avec Holcim et avec leurs fournisseurs et autres parties prenantes des dispositions contraires aux lois sur la concurrence.
- ✓ Les Fournisseurs sont également tenus de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la divulgation à des tiers de toute information commercialement sensible concernant leur relation d'approvisionnement avec Holcim et inversement.
- ✓ Toute violation des lois sur la concurrence est soumise au principe de "tolérance zéro".



NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

RESPONSABILITÉ

Notre objectif est de construire l'avenir pour les populations et la planète. En tant qu'élément essentiel de l'environnement bâti, nos produits doivent avoir un impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de garantir un avenir sûr et durable.

Nous nous engageons à en faire toujours plus pour la société et la nature.

CHAPITRES

- 13 Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur →
- 14 Conditions de travail et Bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur →
- 15 Gestion des impacts environnementaux →
- 16 Action climatique →
- 17 Protection de la nature →

 Holcim s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière sociale, de droits humains, d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté, et attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.

Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

Chez Holcim, nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et les membres des communautés constituent nos atouts majeurs. La santé, la sécurité et l'environnement sont les priorités de Holcim.

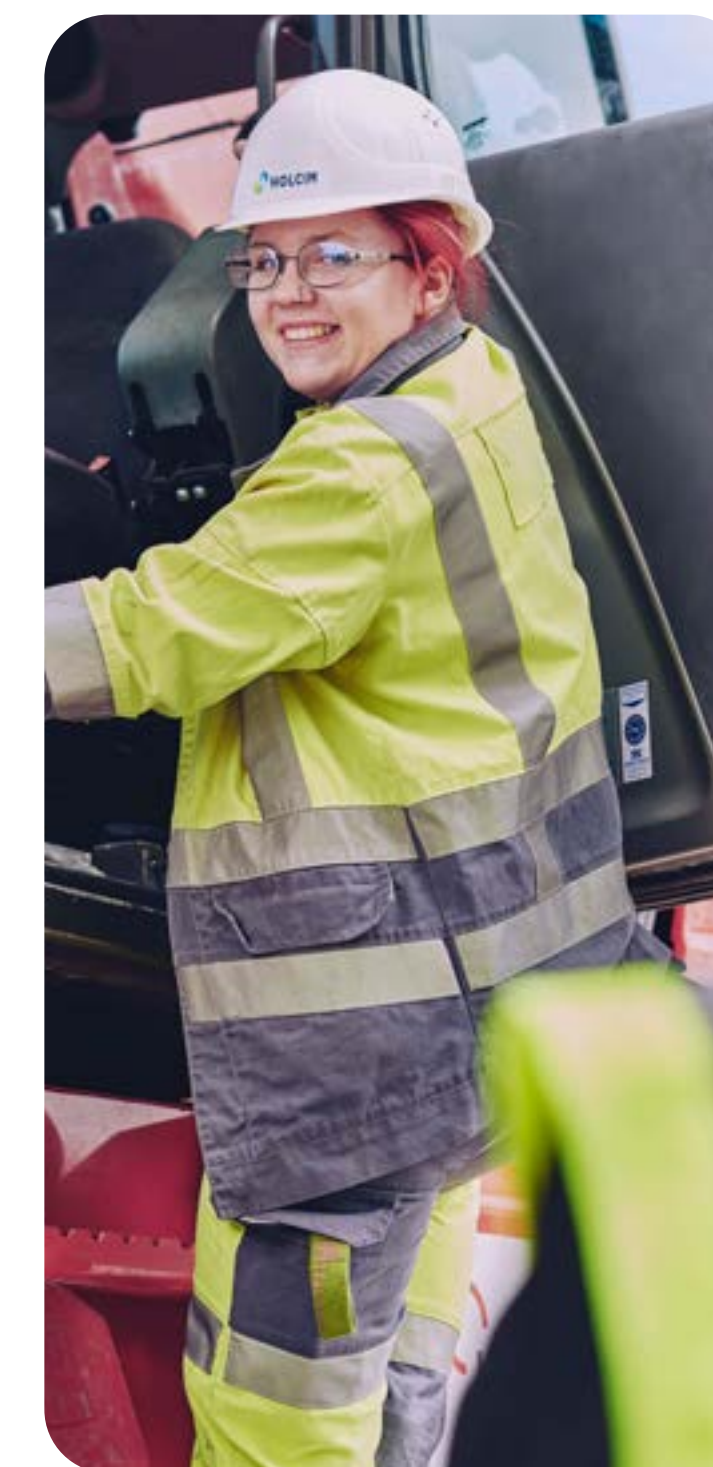
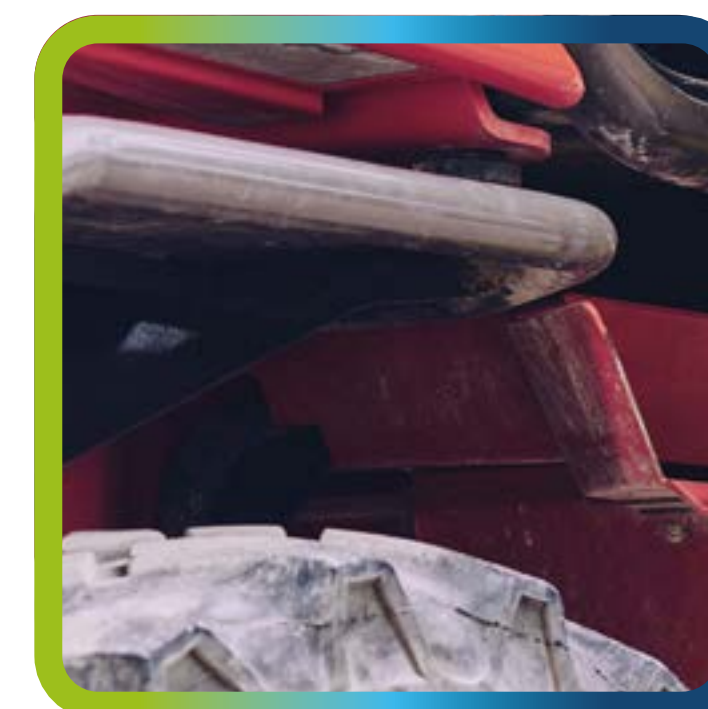
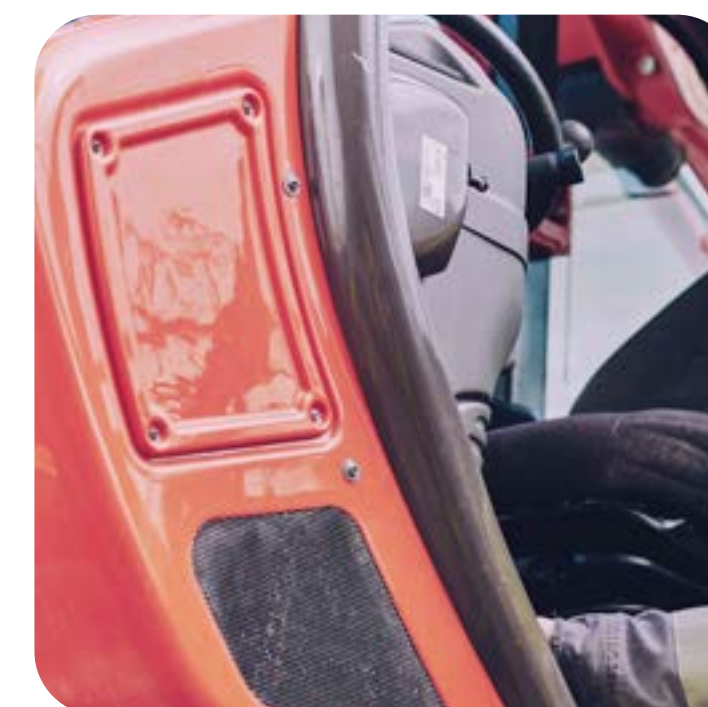
Rien ne justifie de mettre en danger notre sécurité, celle d'autrui ou notre environnement. C'est une responsabilité que l'ensemble de nos collaborateurs ont envers eux-même et envers les autres.

Intégrer la santé et la sécurité dans toutes nos activités est essentiel à la réussite de notre entreprise.

Lorsque nous collaborons avec des tiers, nos standards en matière de santé et de sécurité font partie intégrante de chaque collaboration.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent garantir un lieu de travail sûr et sain à leurs collaborateurs, sous-traitants et autres parties prenantes.
- ✓ Les Fournisseurs doivent mettre en place des politiques et/ou procédures documentées en matière de santé et de sécurité, ainsi que des infrastructures et des équipements de sécurité adaptés.
- ✓ Les Fournisseurs identifiés comme présentant un risque modéré ou élevé en matière de Santé et Sécurité (en fonction de la dangerosité des tâches et des sites) doivent prendre des mesures appropriées et apporter la preuve d'une amélioration continue en mettant en place un système reconnu de gestion des risques en matière de Santé et de Sécurité. Lorsqu'ils se trouvent sur les sites de Holcim, les Fournisseurs doivent se conformer entièrement aux politiques, directives et normes en vigueur chez Holcim. Lorsqu'ils transportent nos produits, les fournisseurs doivent respecter les normes de sécurité routière de Holcim.



Conditions de travail et Bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur

Chez Holcim, nous veillons au bien-être de nos collaborateurs et nous protégeons et promouvons les droits humains. Nous favorisons une culture où chaque individu se sent respecté, valorisé et encouragé à donner le meilleur de lui-même.

Les conditions de travail et le bien-être englobent une multitude de facteurs liés au lieu de travail. Ceux-ci incluent :

- **Environnement physique** : éclairage, température, propreté, ventilation, niveau sonore et accès aux outils et équipements nécessaires.
- **Organisation du travail** : la manière dont le travail est structuré, y compris la planification, la charge de travail, les congés et l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.
- **Aspects psychologiques** : créer un environnement de travail inclusif et collaboratif, où les employés se sentent valorisés. Cela inclut également le niveau de stress, la satisfaction au travail et les opportunités de développement et de progression.
- **Sécurité de l'emploi et bien-être économique** : cela inclut des aspects tels que des rémunérations équitables, des avantages sociaux et la stabilité globale de l'emploi.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent garantir des conditions de travail équitables et décentes, respecter les normes du travail et assurer le bien-être au travail, en appliquant les lois locales et nationales, en assurant une rétribution et des contrats équitables pour l'ensemble de leurs salariés et sous-traitants.
- ✓ Les Fournisseurs doivent prendre soin de leur personnel et respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu, y compris les minorités vulnérables.
- ✓ Les Travailleurs doivent percevoir le salaire le plus élevé entre le salaire minimum du secteur et le salaire minimum légal et bénéficier d'un système de couverture sociale conforme aux normes nationales. En l'absence de salaire minimum légal dans le pays concerné, des conditions équitables et décentes impliquent que les fournisseurs rémunèrent leurs travailleurs en tenant compte du niveau général des salaires dans le pays, du coût de la vie, des prestations de sécurité sociale et du niveau de vie relatif.
- ✓ Les Fournisseurs doivent respecter le temps de travail conformément aux lois nationales et aux normes minimales internationalement reconnues, à savoir 48 heures de travail régulier par semaine, une période de repos d'au moins 24 heures tous les sept jours et un maximum de 12 heures supplémentaires volontaires par semaine.

Gestion des impacts environnementaux

Chez Holcim, nous veillons à la préservation de l'environnement dans toutes nos activités. Nos principes de respect en matière de protection de l'environnement sont au cœur de notre manière de collaborer avec nos fournisseurs sur tous les marchés.

La gestion des impacts environnementaux est une approche systématique visant à identifier, évaluer et contrôler les conséquences des activités humaines sur l'environnement, en mettant l'accent sur la réduction des impacts négatifs et la promotion du développement durable. Elle implique de comprendre les effets potentiels sur l'environnement et de mettre en œuvre des stratégies pour les atténuer, protéger les ressources naturelles et préserver les écosystèmes.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent gérer de manière systématique leur impact sur l'environnement – notamment en ce qui concerne le climat et l'énergie, l'eau, les déchets, les produits chimiques, la pollution atmosphérique et la biodiversité –, et se fixer des objectifs pour réduire ces impacts.
- ✓ Les Fournisseurs identifiés comme ayant un impact élevé sur l'environnement doivent prendre des mesures et apporter la preuve d'une amélioration continue en vue de la mise en place d'un Système reconnu de Management Environnemental.



Action climatique

En tant que leader mondial des solutions de construction innovantes et durables, Holcim relève le défi du changement climatique.

L'action pour le climat est au coeur de notre stratégie d'entreprise. Holcim s'engage à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050.

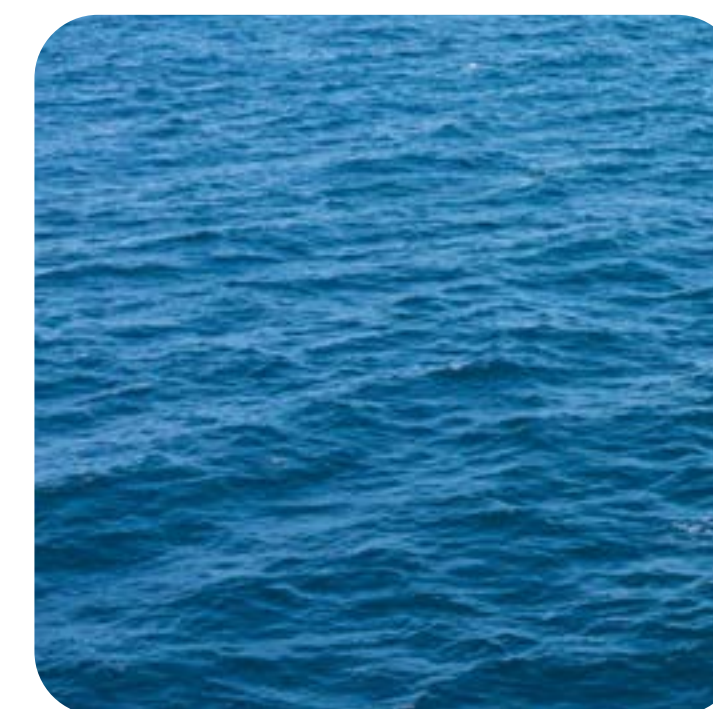
Nous choisissons activement de collaborer avec des Fournisseurs qui partagent notre mission : faire progresser les actions en faveur du climat et renforcer notre impact collectif.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS



Les Fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur le climat doivent:

- Mesurer et communiquer leurs émissions de CO₂, vérifiées par un tiers.
- Définir des objectifs publics de réduction pour décarboner leurs activités (Scope 1 et 2) et leur chaîne d'approvisionnement (Scope 3).
- Fournir des preuves d'amélioration continue pour atteindre ces objectifs.



Protection de la nature

Notre stratégie consiste tout particulièrement à restaurer et préserver les écosystèmes d'eau douce et la biodiversité pour accroître la résilience de notre planète et de la société.

Nos actions en matière d'eau visent la réduction de l'utilisation de l'eau douce, le respect de normes élevées de qualité de l'eau et la restauration des ressources en eau. Nos actions pour la biodiversité portent sur la réhabilitation progressive et transformative, la reforestation et une approche globale du paysage.

L'économie circulaire est au cœur de nos activités et constitue un levier pour notre trajectoire vers la neutralité carbone. En tant que leader du recyclage, nous appliquons les principes de « réduire, recycler et revaloriser » dans nos activités.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS



Eau

Les Fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur l'eau doivent :

- Mesurer et communiquer leur consommation d'eau douce et leur pollution de l'eau.
- Définir des objectifs publics de réduction de la consommation d'eau douce et de la pollution de l'eau.
- Fournir des preuves d'amélioration continue pour atteindre ces objectifs.



Forêts

Les Fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur les forêts doivent mettre en oeuvre des pratiques Forestières Responsables et viser l'obtention d'une certification externe (par ex. FSC – Forest Stewardship Certification, PEFC – Programme de reconnaissance des certifications forestières).



Exploitation minière

Les Fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur les sols via des activités minières doivent mettre en oeuvre des pratiques d'Exploitation Minière Responsables, incluant la réhabilitation des carrières afin de restaurer la biodiversité et limiter la déforestation.

De plus, si leur chaîne d'approvisionnement comporte de l'étain, du tungstène, du tantale ou de l'or, les Fournisseurs doivent :

- Mettre en place un système de devoir de diligence basé sur les Principes Directeurs de l'OCDE pour garantir une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.
- Publier un rapport annuel accessible au public sur les efforts de mise en conformité relatifs aux minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque afin d'assurer la transparence et la responsabilité.
- Démontrer la conformité avec les Réglementations Spécifiques : Code Suisse des Obligations, Règlement européen sur les Minerais provenant de Zones de Conflit, Security and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis et toute autre réglementation applicable.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

CONFIANCE


La confiance s'établit avec le temps grâce à une conduite rigoureuse. Elle peut disparaître en une fraction de seconde.

Nous nous engageons à établir une relation de confiance avec nos parties prenantes et à protéger les actifs, les intérêts et la réputation de Holcim.

CHAPITRES

19 Sûreté et résilience



 Holcim s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière sociale, de droits humains, d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté, et attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.

Sécurité et résilience

La sûreté de nos collaborateurs et la résilience de notre entreprise sont essentielles dans un environnement commercial volatile et parfois incertain.

Chez Holcim, la protection de nos collaborateurs (lutte contre la malveillance) prime sur tous les autres actifs, ainsi que sur la continuité des activités.

Nos opérations mondiales doivent être conduites de manière résiliente. Nous devons être capables de nous adapter aux changements de circonstances. Des entreprises résilientes sont mieux équipées pour affronter des difficultés imprévues et ont plus de chances d'en sortir renforcées. La résilience est mise en œuvre dans un large éventail de situations, allant de domaines courants comme le développement durable ou la santé et la sécurité, jusqu'à d'autres domaines liés à la sûreté (activités criminelles intentionnelles, agissements malveillants), qui pourraient tous avoir un impact négatif sur la santé, la sécurité et la protection des collaborateurs.

Nous prenons des mesures pour garantir que notre chaîne d'approvisionnement soit stable, sécurisée et prête pour l'avenir.

LIENS ASSOCIÉS

→ [Évaluation de la maturité en résilience des Nations Unies \(ReMA\)](#)

→ [Association du Code de Conduite international des entreprises de sécurité privées](#)

→ [Principes Volontaires pour la Sécurité et les Droits de l'Homme](#)

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

Les prestataires de sûreté doivent

- ✓ Se conformer aux exigences de Sûreté de Holcim, telles qu'énoncées dans la Directive « Security Services with Integrity », ainsi qu'à toutes les réglementations nationales applicables en matière de Sûreté et de Droits Humains.
- ✓ Démontrer que l'ensemble de leur personnel est formé conformément à la Directive de Holcim et en accord avec les normes internationales et les dispositions réglementaires nationales en la matière.

Résilience

- ✓ Les Fournisseurs de produits et services essentiels doivent adopter une approche proactive et structurée de résilience, en démontrant qu'ils maîtrisent les risques liés à la résilience opérationnelle et les interdépendances dans leur chaîne d'approvisionnement et leurs activités commerciales.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS


RESPECT

L'humain est au coeur de Holcim et de sa réussite - nos collaborateurs, clients, partenaires commerciaux et les nombreuses autres personnes dans le monde dont nous améliorons la vie grâce à nos produits et solutions.

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les droits humains et le droit du travail dans nos activités, nos relations professionnelles et commerciales, ainsi que dans les territoires où nous travaillons. Le respect des droits humains est fondamental dans notre façon de travailler.

CHAPITRES

- 21 Liberté d'association et absence de représailles →
- 22 Travail forcé et esclavage moderne →
- 23 Travail des enfants →
- 24 Discrimination, harcèlement ou comportement abusif →
- 25 Protection des données personnelles →

 Holcim s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière sociale, de droits humains, d'environnement, de santé, de sécurité et de sûreté, et attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.



Liberté d'association et absence de représailles

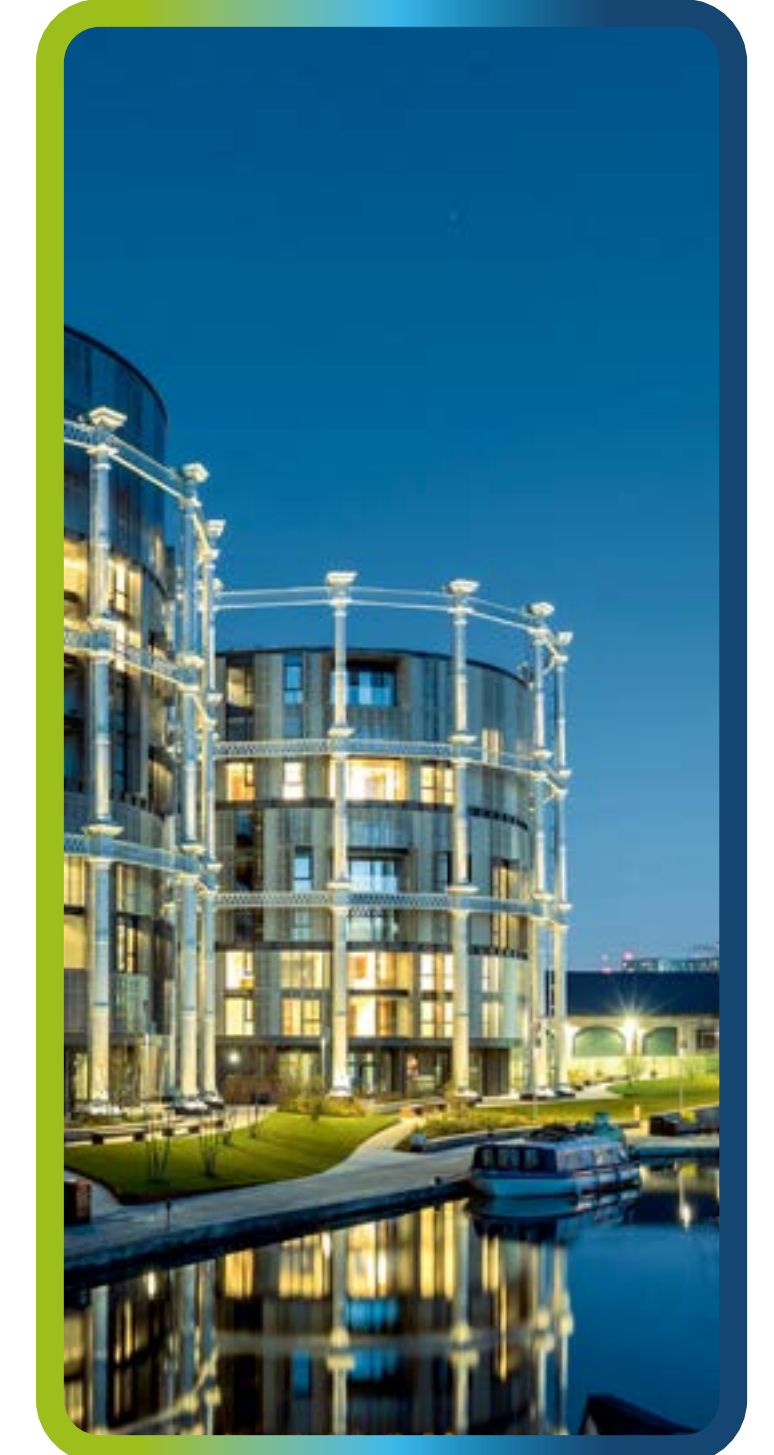
Les droits humains sont applicables universellement et leur respect fait partie de nos obligations légales et éthiques. Ils comprennent notamment le droit à la vie et à la liberté, la prohibition de l'esclavage et de la torture, la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que le droit au travail et à l'éducation.

La liberté d'association implique le respect du droit des employeurs et des travailleurs à créer et rejoindre librement et volontairement des organisations de leur choix pour promouvoir et protéger leurs intérêts, ainsi que le droit de ces organisations à mener des actions collectives pour défendre les intérêts de leurs membres (négociation collective).

Une représaille consiste à nuire à quelqu'un ou à lui faire subir un préjudice parce qu'il a fait ou dit quelque chose (par exemple, discrimination, harcèlement, résiliation de contrat).

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs ne doivent pas interférer avec la liberté d'association des travailleurs ni avec leur droit à la négociation collective.
- ✓ Les représentants du personnel ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination, manoeuvre de harcèlement ni résiliation de contrat pour avoir exercé les droits de collaborateurs, présenté des griefs, participé à des activités syndicales ou signalé des violations présumées de la législation.
- ✓ Les libertés d'association et de négociation collective, lorsqu'elles se trouvent limitées par la législation locale, n'en doivent pas moins être garanties par d'autres mécanismes décrits par l'OIT (par exemple, les comités d'entreprise).



Travail forcé et esclavage moderne

Chez Holcim, nous interdisons toute forme de travail forcé. Les droits humains sont applicables universellement et leur respect fait partie de nos obligations légales et éthiques.

Le travail forcé, ou travail non libre, désigne toute relation de travail dans laquelle des personnes sont contraintes à fournir un travail ou un service par la force, la fraude ou la coercition.

L'esclavage moderne se définit comme le recrutement, le déplacement, l'hébergement ou l'accueil d'enfants, de femmes ou d'hommes par le recours à la force, à la fraude ou à la coercition. Cela inclut, sans s'y limiter, la traite des êtres humains, l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la servitude pour dettes.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs ne doivent en aucun cas employer de la main-d'oeuvre obtenue sous la contrainte, sous peine de sanctions. Cela inclut, sans s'y limiter, les heures supplémentaires forcées, la servitude, l'esclavage ou la traite d'êtres humains, ainsi que la servitude pour dettes et le travail forcé en prison. De plus, les Fournisseurs ne doivent pas retenir les documents d'identité des travailleurs migrants.
- ✓ Toute violation des lois sur le travail forcé et l'esclavage moderne est soumise au principe de "tolérance zéro".



Travail des enfants

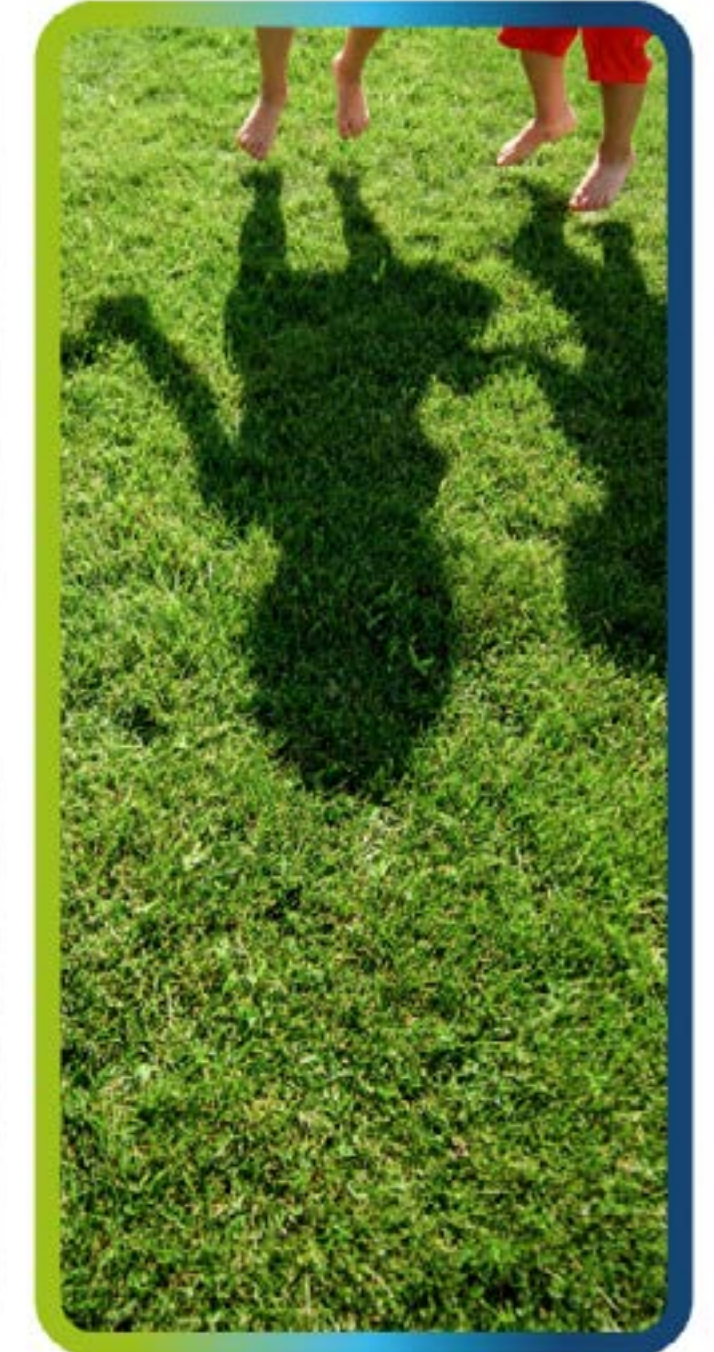
Chez Holcim, nous interdisons toute forme de travail des enfants. Les droits humains et des enfants sont applicables universellement et leur respect fait partie de nos obligations légales et éthiques.

Le terme travail des enfants se définit souvent comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité et qui nuit à leur développement physique et mental. Cela fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et préjudiciable pour les enfants ; et/ou qui entrave leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école ; en les obligeant à quitter l'école prématurément ; ou en exigeant d'eux qu'ils tentent de concilier la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et éprouvant.

Les pires formes de travail des enfants impliquent des enfants réduits à l'esclavage, séparés de leur famille, exposés à des dangers et des maladies graves et/ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes villes – souvent à un âge très précoce. Le travail dangereux des enfants désigne un travail effectué dans des conditions périlleuses ou insalubres, susceptibles d'entraîner la mort d'un enfant, ou de le blesser ou de le rendre malade en raison de normes de sécurité et de santé défectueuses et de modalités de travail inadaptées. Il peut entraîner une invalidité permanente, des problèmes de santé chroniques et des séquelles psychologiques.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ L'engagement de Holcim est conforme aux principes énoncés dans les Normes Internationales du Travail relatives au Travail des Enfants, qui comprennent la Convention sur l'Age Minimum et la Convention sur les Pires Formes de Travail des Enfants. Les Fournisseurs sont tenus d'adhérer à ces normes ou aux lois locales, la plus stricte devant être retenue.
- ✓ Les Fournisseurs doivent s'interdire toute forme de travail des enfants. L'âge minimum pour commencer à travailler est l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, mais jamais avant de 15 ans. Les Jeunes Collaborateurs âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des travaux susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.
- ✓ Toute violation des lois sur le travail des enfants est soumise au principe de "tolérance zéro".



Discrimination, harcèlement ou comportement abusif

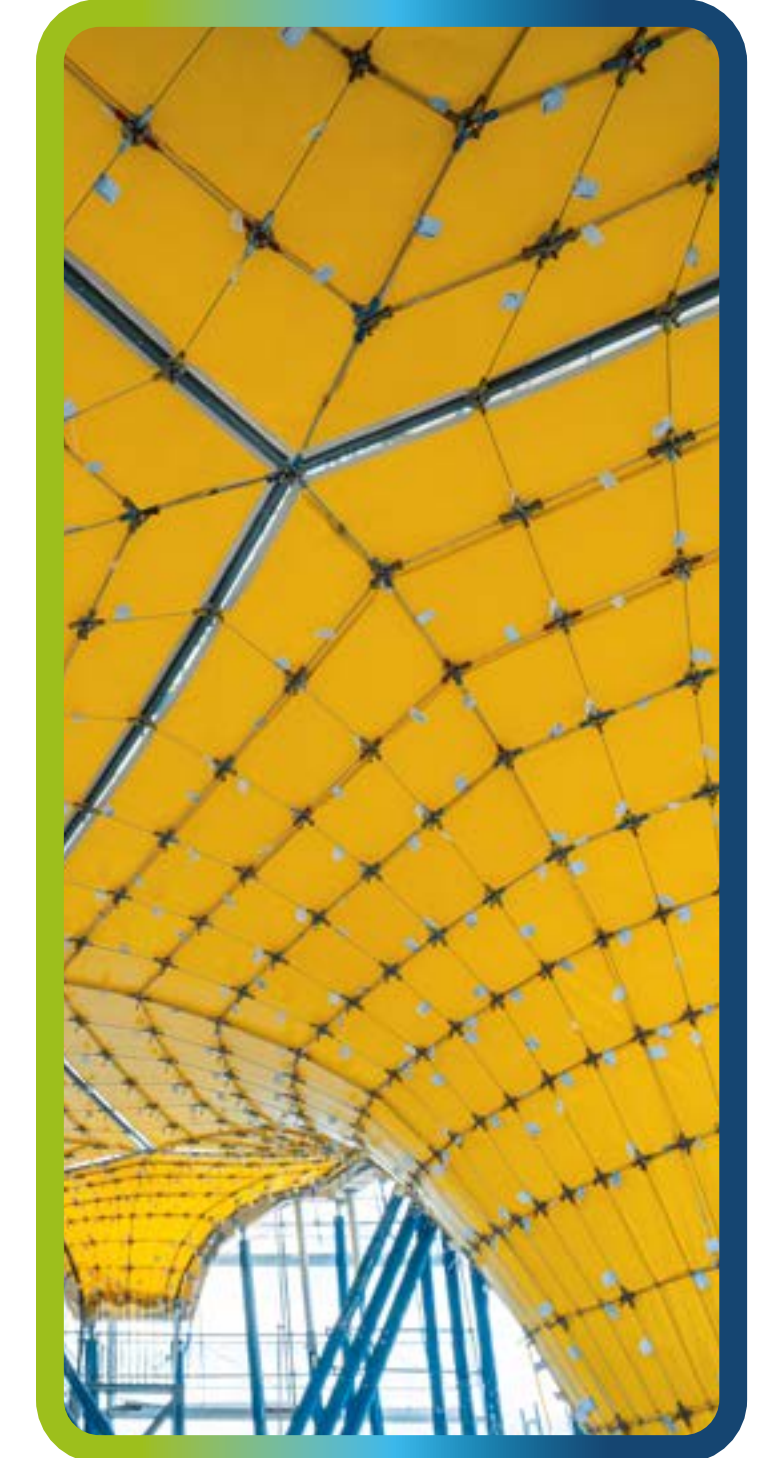
Chez Holcim, nous favorisons une culture où chaque individu se sent respecté, valorisé et légitime à contribuer pleinement à son potentiel. Le mélange de différentes perspectives favorise l'innovation et fait ressortir le meilleur de nous tous.

Nous nous efforçons de créer un environnement où l'équité, la dignité personnelle, la vie privée, la liberté d'association ainsi que les droits individuels et la sécurité de chacun font partie intégrante de notre expérience de travail quotidienne.

Nous valorisons et encourageons un environnement de travail où chacun bénéficie de chances égales pour atteindre l'excellence et réussir.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les décisions relatives à l'emploi doivent reposer sur des critères pertinents et objectifs. Les Fournisseurs ne feront aucune distinction fondée sur des motifs tels que l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, l'origine ethnique, indigène ou sociale, ou la religion. Les décisions relatives à l'emploi comprennent notamment l'embauche, la promotion, le licenciement et la mutation des travailleurs, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité, toute politique liée aux conditions de travail telles que les horaires de travail et la rémunération.
- ✓ Les Fournisseurs ne doivent pas recourir aux châtiments corporels, aux mesures disciplinaires ni à aucune forme de harcèlement ou de comportement abusif, notamment la contrainte, l'exploitation ou la coercition physique, sexuelle ou psychologique.



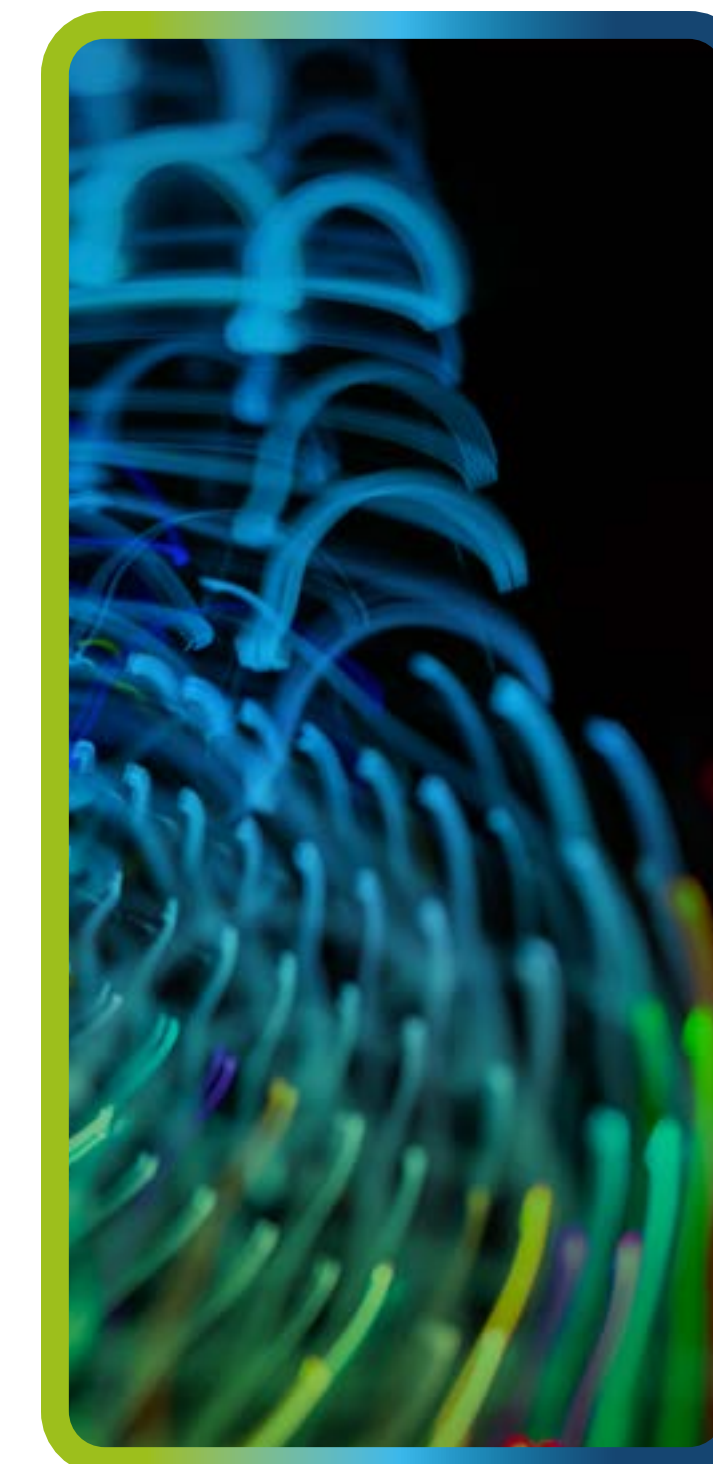
Protection des données personnelles

Le respect de la vie privée est un droit humain fondamental protégé par les lois nationales et internationales. Dans un monde numérique, la protection des données personnelles est devenue le garant de la vie privée des personnes.

Notre dispositif de protection des données personnelles s'articule autour des exigences fondamentales des lois applicables en la matière. Il est conçu pour garantir la légalité, l'équité et la transparence. Nous actualisons régulièrement notre dispositif afin qu'il reste conforme à l'évolution des exigences de protection des données personnelles et de sécurité.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les Fournisseurs doivent utiliser correctement les données personnelles, selon les seules instructions de Holcim, et les protéger contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite, ainsi que contre toute divulgation ou tout accès non autorisé.
- ✓ Les Fournisseurs doivent s'assurer que les données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, traitées ou partagées conformément à toutes les lois en vigueur en matière de protection des données personnelles.



Mécanismes d'alerte

Holcim s'efforce de respecter des normes professionnelles, commerciales et éthiques d'excellence afin de répondre aux attentes de ses collaborateurs et autres parties prenantes, voire de les dépasser. Pour soutenir la transparence dans sa conduite et son intégrité professionnelle et commerciale, Holcim s'engage à promouvoir une culture de l'alerte.

Il convient de signaler toute conduite inadéquate ou tout soupçon à cet égard, c'est-à-dire tout comportement lié aux activités de Holcim qui serait potentiellement illégal ou en violation du Code ou d'autres politiques et directives applicables.

Holcim a mis en place divers canaux de signalement, notamment la ligne éthique Holcim Integrity Line, un outil d'alerte géré par un prestataire externe qui offre un espace sécurisé, anonyme et confidentiel au sein duquel les collaborateurs ou des personnes extérieures peuvent faire part de leurs préoccupations au sujet des pratiques professionnelles et commerciales de Holcim. Elle est disponible 24h/24 et 7j/7.

NOS ATTENTES



Holcim met à disposition de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes, y compris les fournisseurs et les travailleurs de la chaîne de valeur, un canal indépendant qui leur permet de poser leurs questions et d'exprimer leurs préoccupations quant aux pratiques commerciales de Holcim.

SI UNE SITUATION VOUS
SEMBLE ANORMALE,
PARLEZ-EN

SPEAK UP

➤ [HOLCIM.COM/SPEAKUP](https://www.holcim.com/speakup)

(Code d'organisation Holcim: 117634)

Définitions

Fournisseurs

Ce terme désigne de biens et services (y compris les Co-contractants et leurs Sous-traitants exécutant des travaux pour le compte de Holcim et ses sociétés affiliées). Des dispositions plus strictes sont susceptibles de s'appliquer à certains Co-Contractants, aux sociétés de Transport, aux Prestataires de Services de Sûreté (forces Privées et Publiques), aux Fournisseurs de matières extractives et aux Fournisseurs ayant fonction d'intermédiaires auprès des autorités publiques. Ces dispositions sont décrites dans nos documents en matière de gouvernance d'entreprise (associées à l'exposition aux risques liés aux services et produits fournis) et communiquées aux Fournisseurs en conséquence. Aucune disposition de ce Code n'est destinée à en remplacer une autre plus spécifique.

Normes pour les Fournisseurs (chapitre 3 de ce Code)

Les Normes sont fondées sur les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

ESG / S&S

Environnement, Social, Gouvernance, Santé et Sécurité : voilà les domaines dans lesquels des normes sont établies. Les fournisseurs sont censés y adhérer et démontrer leurs performances dans ces domaines. La « Gouvernance » recouvre également les aspects liés aux pots-de-vin, à la corruption, au droit de la concurrence, à la protection des données et au respect de la législation locale, nationale et internationale.

Bien-être

La mise à disposition d'installations, propres et en bon état, nécessaires au bien-être des collaborateurs, notamment pour se laver, aller aux toilettes, se reposer et se changer, ainsi qu'un endroit où manger et boire pendant les pauses. L'approvisionnement en eau potable est assuré conformément aux normes locales de qualité de l'eau ainsi qu'aux Directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) relatives à la Qualité de l'Eau Potable; il est assuré à des points appropriés accessibles à tous les collaborateurs et sous-traitants, dans un endroit propre et sûr.

OIT

L'Organisation Internationale du Travail est une agence des Nations Unies qui vise à faire progresser la justice sociale et économique en établissant des normes internationales du travail.

Fournisseurs prioritaires

Holcim identifie l'impact potentiel ESG/S&S dans la chaîne d'approvisionnement en soumettant l'ensemble des fournisseurs à une méthodologie de sélection fondée sur le risque. Cette approche en trois étapes repose sur les piliers suivants :

1. Risques ESG/H & S liés aux produits ou services fournis
2. Exposition aux risques liés à la relation commerciale (volumes et dépenses)
3. Niveau de risque pays, selon l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies et l'Indice Freedom House, utilisé comme une indication de l'environnement de risque pour les entreprises.

Manquement relevant du principe de "tolérance zéro"

Les manquements aux exigences du Code qui ne sont pas tolérées entraînent la résiliation immédiate de la relation commerciale. Cela inclut les domaines explicitement mentionnés dans ce Code ainsi que les manquements très graves. Pour tout autre domaine dans lequel Holcim accompagne ses Fournisseurs dans l'amélioration de leurs programmes sociaux et environnementaux, les manquements aux exigences ne relevant pas de la « tolérance zéro » (par exemple, un mauvais système de gestion de l'eau) n'entraînent pas la cessation immédiate de la relation commerciale, mais doivent être traités par des plans d'action et une évaluation continue des performances.

Holcim Ltd
Grafenauweg 10
6300 Zug
Suisse
www.holcim.com

© 2025 Holcim Ltd

